

Procès-verbal

Samedi 7 mai 2022 de 14h45 à 15h45
À la Salle des Cruzets, 34820 Assas

Déroulement de la réunion :

- Introduction, présentation de l'ordre du jour
- Approbation du PV de l'AG 2021 (vote)
- Présentation du rapport moral 2022 (vote)
- Présentation du compte financier saison 2020-2021 (vote)
- Budget saison 2021-2022 (vote)
- Cotisation et droit d'inscription (vote)
- Budget initial saison 2022-2023 (vote)
- Perspectives 2023
 - OSADOC Junior
 - Changement du programme de séjour
- Questions diverses

1 - Introduction, présentation de l'ordre du jour

Le Président rappelle que les statuts prévoient que l'assemblée peut valablement délibérer en présence de 50 % des membres à jour de leurs cotisations.

Sur les 42 membres à jour de leurs cotisations, 28 sont présents ou représentés, car ils ont remis leurs « pouvoirs ». Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

La Secrétaire remercie les membres pour leur présence et présente l'ordre du jour.

2 - Approbation du PV de l'AG 2021

Le Procès Verbal (PV) de l'AG 2021 était joint à la convocation de la présente AG. La secrétaire demande à l'Assemblée de faire part de ses éventuelles remarques sur ce PV.

En l'absence de remarque, elle soumet le PV au vote.

Résolution : l'Assemblée générale approuve à l'unanimité le PV de l'AG 2021

3 - Présentation du rapport moral 2022

Le Président présente le rapport moral 2022.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT DE L'OSADOC Saison 2022

Chers adhérents et ami(e)s,

- Créée le 14 juillet 2014, l'association de l'Orchestre Symphonique Amateur D'Occitanie a solidement ancré son projet associatif « d'éducation à la pratique musicale amateur en orchestre symphonique ouvert au plus grand nombre et sans discrimination autre que le niveau musical prérequis ».

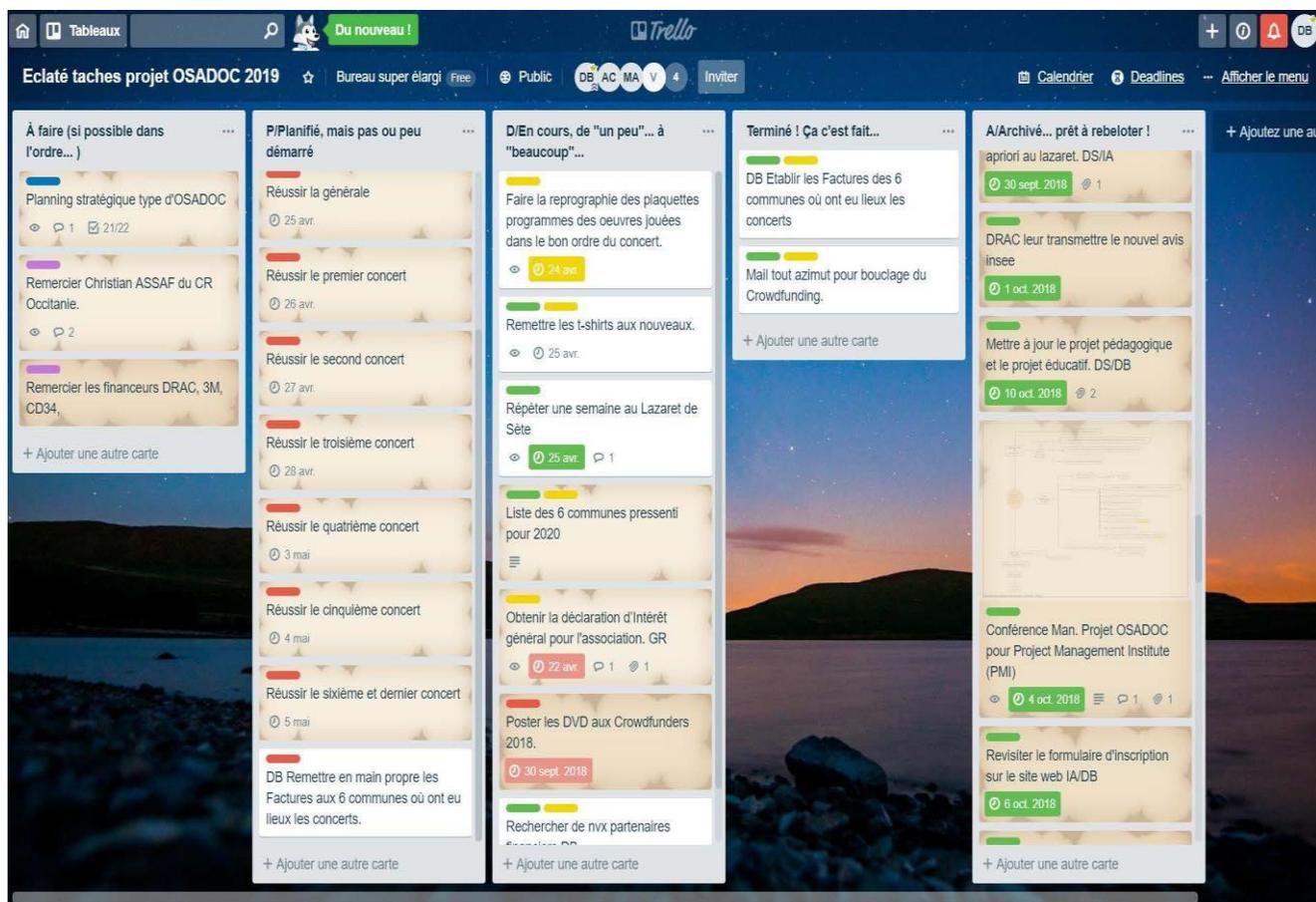
1. Dans l'organisation et le fonctionnement de notre gouvernance associative.

- Notre mode de fonctionnement est désormais intégré sous Saas. Ce qui facilite le partage et la coordination entre les membres du bureau et permet de pouvoir, aisément et à tous moments, échanger et/ou de transférer les commandes de notre organe gestionnaire.

- Depuis la mi-septembre la tenue de 4 réunions du Bureau associatif, élargi au comité technique et artistique, a permis de réunir les conditions du succès pour cette nouvelle saison 2019.

- Le projet musical est parfaitement maîtrisé et piloté par notre Directeur Artistique/chef d'orchestre Lionel Giroud et son équipe de 6 chefs de pupitre. Il en est de même du projet d'animation pareillement maîtrisé et piloté par notre directeur de séjour David Seignobos et son équipe d'animateurs. Quant aux modalités organisationnelles et fonctionnelles de l'organe gestionnaire elles sont préprogrammées et se déploient comme en un « management de projet » consultables gratuitement à tout moment sur Trello®.

<https://trello.com/b/jPdHiSGb/eclat%C3%A9-taches-projet-osadoc-2019>



2. Dans la gestion de notre organisation et de notre environnement

-De la saison 2015 à celle de cette année 2022, ce n'est pas moins de **250 000 € de budget** que nous avons sollicités, collectés, puis utilisés au service de notre projet.

- ✓ **38 %** grâce aux cotisations et aux droits d'inscriptions.
- ✓ **20 %** par les collectivités territoriales avec lesquelles nous avons passé des conventions essentiellement avec le Conseil Départemental, désormais la DRAC et l'Occitanie nous ont rejoints, (la métropole qui n'est plus à nos côtés faute d'adéquation à leurs orientations stratégiques et à la raréfaction de crédits discrétionnaires). Parmi ces collectivités territoriales les six communes qui nous accueillent, ainsi que la commune de Grabels qui nous fait l'honneur de nous soutenir tous les ans à hauteur de 400 € depuis notre re-creation.
- ✓ **8 %** par la Caisse des Dépôts qui n'est plus à nos côtés depuis l'année 2018 (jamais plus de trois ans..).
- ✓ **17 %** par les différentes entreprises qui nous ont soutenus et nous soutiennent encore à ce jour au nombre desquelles nous avons pu compter SNCF/ GenAPI / ORCHESTRA / SEPTIO / OC'VIA / le CE d'Orange-DTSI et cette année l'Assurance Mutuelle Des Motards.
- ✓ **9 %** par les dons faits, soit au travers nos opérations de Crowdfunding ou d'opérations dites « cocotte », ainsi que les précieux...
- ✓ **8 %** qui nous ont été apportés au titre de bénéficiaire des concerts de soutien organisés par nos amis de l'Orchestre National de Montpellier.
- ✓ **... %** enfin fournis sous forme d'avantages en nature, et c'est beaucoup... par nos amis du conservatoire à rayonnement régional de Montpellier qui nous prêtent leurs percussions, à quoi s'ajoutent des locaux pour répéter ainsi que divers autres matériels... Le tout avec beaucoup de bienveillance (et celle de la métropole de Montpellier).

3. Dans la gestion de nos deux activités « séjour » et « Tournée de 6 concerts »

- Autant de moyens qui nous permettent année après année de préparer du mieux possible des séjours et des programmes musicaux constamment « ambitieux et jubilatoires » pour le plus grand bénéfice de tous !

- Autant de soutiens qui nous ont permis de mettre en place un plan et un calendrier d'actions au nombre desquels figurent des partenariats solides avec des compositeurs (cette année Michel MARRE) et nombre de collectivités territoriales (Intercommunalités incluses). Il en est de même pour les relais et communication.

- Le développement du maillage des membres actifs et associés **entre 2015 et 2022** nous permet aujourd'hui de compter sur un réseau de 230 membres, passés et présents et sur un socle de 45 communes partenaires pour 76 concerts délivrés.

<p>2005</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quarante - Olargues - Capestang 	<p>2010</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capestang - Saturargues - Gignac - Mireval 	<p>2015</p> <ul style="list-style-type: none"> - Florensac - Saint-Chinian - Monferrier-sur-Lez / Saint-Clément-de-Rivière - Peret - Fabrègues 	<p>2020</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lunel - Lamalou-les-Bains - Le Grau-du-Roi - Assas - Peret - Cazouls-lès-Béziers
<p>2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mèze - Pérols - Montferrier-sur-Lez - Bédarieux 	<p>2011</p> <ul style="list-style-type: none"> - Florensac - Nissan-les-Enserunes - Pérols - Lunel 	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lunel - Mireval - Cazouls-lès-Béziers - Béziers (Sortie Ouest) - Bédarieux - Jacou 	<p>2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lunel - Lamalou-les-Bains - Le Grau-du-Roi - Assas - Peret - Cazouls-lès-Béziers
<p>2007</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mèze - Saint-Pons-de-Thomières - Clapiers - Quarante - Villeveyrac 	<p>2012</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lunel - Alignan-du-Vent - Montagnac - Saint-Martin-de-Londres 	<p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montferrier-sur-Lez / Saint-Clément-de-Rivière - Montblanc - Grabels - Roujan - Mireval - Pérols 	<p>2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Murviel-lès-Béziers - Lamalou-les-Bains - Le Grau-du-Roi - Saint-Bauzille-de-la-Sylve - Assas - Cazouls-lès-Béziers
<p>2008</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lunel - Béziers (Sortie Ouest) - Paulhan - Jacou - Bédarieux 	<p>2013</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bessan - Cazouls-lès-Béziers - Gignac - Pérols 	<p>2018</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thézan-lès-Béziers - Puisserguier - Combailaux - Fabrègues - Montferrier-sur-Lez - Péret 	
<p>2009</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clermont l'Hérault - Mauguio - Capestang - Mireval 	<p>2014</p> <ul style="list-style-type: none"> - Roujan - Florensac - Saint-Just - Paulhan 	<p>2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lamalou-les-Bains - Maraussan - Alignan-du-Vent - Florensac - Montferrier-sur-Lez - Le Grau-du-Roi 	

-Notre bureau s'appuyant sur tous ses partenaires territoriaux et principaux organismes de soutien et d'organisation de l'économie musicale régionale, confère à notre association une chaîne de relais efficace en Hérault pour l'instant et dans un futur proche en Occitanie pour envisager pouvoir mettre en place des spectacles, qui balayeront année après année tout l'éventail des possibilités orchestrales symphonique.

-En termes d'infrastructures, nous sommes conscients de l'importance que revêtent pour nos adhérents, les questions de sécurité et de confort des aménagements d'accueil. C'est pourquoi nous continuons à travailler avec le lazaret de Sète pour collaborer toujours plus étroitement.

Adresse du siège social Mairie de Grabels, sise 1, place Jean Jaurès 34790 GRABELS. www.osadoc.com OSADOC est une association, à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 Contact : osadoc.asso@gmail.com Président Théo CHQIRIBA N°SIRET 808 207 161 00023 IBAN : FR7610278089630002067050177

-Il faut sans attendre, nous impliquer tous (chaque Osadociens...) dans le fonctionnement de notre OSADOC pour alimenter la réflexion et orienter les choix de ceux que nous sommes et qui vous représento

4. Dans la gestion de l'évolution de notre projet

- Évolution pour 2023 : En termes de production artistique, nous sommes en pleine réflexion avec le conseil départemental et la DRAC pour faire évoluer notre projet dans un premier temps vers la création d'un orchestre symphonique junior dans une logique de « filière de musiciens ». Ce projet, pour réussir, doit intégrer la mutation professionnelle de Lionel GIROUD notre chef d'orchestre et légitime visionnaire et porteur de notre projet musical et artistique, dans la future coordination de projet entre OSADOC et OSADOCjunior.

- Dans la mesure du possible notre participation future aux différents forums, réunions organisées par les différentes collectivités territoriales afin de comprendre leur programmation culturelle respective et voir comment nous y intégrer au mieux, renforcera la visibilité et l'évolution de notre association OSADOC.

- Seule une cohésion indéfectible assurera le succès de notre projet associatif. Aujourd'hui, on ne peut plus gagner seul. C'est fort d'une base d'adhérents et de partenaires actifs et unis que l'OSADOC atteindra ses objectifs, et partant, la poursuite de sa mission auprès des musiciens amateurs et des territoires ruraux en matière « d'éducation à la pratique musicale amateur en Orchestre Symphonique » pour le plus grand plaisir du public qui vient nous écouter et... le nôtre à jouer pour eux !

L'OSADOC a besoin de toi... a besoin de

vous tous !Portez-vous bien.

Théo CHQIRIBA, Président de l'OSADOC



osadoc.asso@gmail.com



06 78 05 19 22



1, Place Jean JAURES Sis à la Mairie 34 790 Grabels



osadoc.com

« Jouer en orchestre symphonique, pour prendre du plaisir... Et donner du Plaisir à nous écouter “

Résolution : l'Assemblée générale adopte le rapport moral présenté par le Président et donne quitus au bureau

4 - Présentation du compte financier saison 2020-2021

La Trésorière rappelle que le suivi financier de l'association se fait par « saison musicale » soit du 1^{er} juillet de l'année N-1 au 30 juin de l'année N. Le tableau de bilan financier de la saison 2020-2021 a donc pour période de référence : du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Le compte financier ci-dessous est expliqué en séance.

La saison musicale 2020-2021 s'est ainsi soldé par un résultat de 4031 €.

Résolution : l'Assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport financier présenté par la Trésorière et donne quitus au bureau

5 - Budget saison 2021-2022

Budget 2022

DEPENSES	Previsionnel	Réalisé
Encadrement pédagogique	18 000 €	11 247 €
Masse salariale Prof stage, chef et raccords	13 000 €	8 985 €
Masse salariale animateurs et directeur stage	5 000 €	1 660 €
URSSAF		602 €
Hébergement	4 000 €	3 826 €
Location transport	1 075 €	2 379 €
Achat de partition (composition, impressions)	1 400 €	1 457 €
Frais annexes	2 450 €	2 103 €
Communication	1 000 €	1 254 €
Location de salle de répétition	- €	- €
Assurance	200 €	197 €
Gouter, animation	500 €	66 €
Tee-shirts	- €	- €
Droits SACEM	250 €	
Frais divers	500 €	587 €
Total dépenses	26 925 €	21 013 €

Dépenses réalisées avant ou après la saison

2022 Hébergement précédemment réglé	11 224 €	"11 224"€
URSSAF	7 000 €	6 833 €
TOTAL	33 925 €	27.846 €

OSADOC

RECETTES	Previsionnel	Réalisé
Subventions	17 525 €	14 725 €
DRAC	3 000 €	3 000 €
Région	3 000 €	
Département	3 000 €	3 600 €
Communes d'accueil	8 525 €	8 125 €
Mutuelle des motards	3 000 €	3 000 €
Droits d'inscription au stage	11 829 €	11 836 €
16*mineurs x 285 €	4 560 €	4 560 €
7*étudiants x 306 €	1 836 €	2 061 €
11*adultes x 324 €	3 888 €	3 465 €
2*deuxième enfant x 225 €	450 €	450 €
5*chambres particulières x 90 €	450 €	450 €
Cotisations	645 €	850 €
Dons	3 200 €	4 706 €
Total recettes	35 554 €	34 267 €

Résultat exceptionnel exercice 2022 = + 6421 € Hors SACEM et CMF

Les comptes sont arrêtés le 30 juin 2022. Ils sont en cour de finalisation.

6 - Cotisation et droit d'inscription

Proposition de budget pour un séjour d'une semaine. Le budget prévisionnel est de ... € par personnes, il comporte les mêmes conditions que le budget précédent à l'exception du séjour au Lazaret qui est allongé (du lundi matin au dimanche matin) et les déplacements sur tous les lieux de concerts en bus. Le budget sans les subventions est de ... € par personnes.

Pour atténuer cette augmentation de prix, il sera possible de payer sur 4 mois consécutifs (janvier, février, mars et avril).

7 - Budget initial saison 2022-2023

Budget prévisionnel 2023 (7jours + 6 nuits + 6 concerts sur une seule semaine) OSADOC

DEPENSES	OSADOC	JUNIOR
Encadrement pédagogique	18 200 €	14 000 €
Masse salariale Prof stage, chef et raccords	9 000 €	
Masse salariale animateurs et directeur stage	1 700 €	
URSSAF	7 500 €	
Hébergement	20 000 €	6 000 €
Location transport	5 000 €	2 000 €
Achat de partition (composition, impressions)	100 €	100 €
Frais annexes	3 400 €	2 050 €
Communication	1 300 €	500 €
Location de salle de répétition	- €	- €
Assurance	200 €	150 €
Gouter, animation	200 €	200 €
Tee-shirts	1 000 €	500 €
Droits SACEM		
Frais divers	700 €	700 €
Total dépenses	46 700 €	24 850 €

RECETTES	OSADOC	JUNIOR
Subventions	17 725 €	8 000 €
DRAC	3 000 €	3 000 €
Région	3 000 €	
Département	3 600 €	3 000 €
Communes d'accueil	8 125 €	2 000 €
Mutuelle des motards	3 000 €	
Subventions privée 1		4 500 €
Subventions privée 2		4 500 €
Droits d'inscription au stage	22 355 €	6 225 €
25*mineurs x 400 €	10 000 €	6 000 €
12*étudiants x 420 €	5 040 €	
12*adultes x 450 €	5 400 €	
2*deuxième enfant x 320 €	640 €	
5*chambres particulières x 90 €	450 €	
Cotisations	825 €	225 €
Dons	3 620 €	1 625 €
Total recettes	46 700 €	24 850 €

Les comptes sont en cours de finalisation. Nos liquidités sont actuellement de 25145 €.

8 - Perspectives 2023

Elles sont bonnes nous comptons déjà sur 2 communes il ne nous reste qu'à faire une bonne série de concerts et nous en aurons peut-être en core 2 de plus . De tel sorte qu'il ne nous faudra en trouver que 2 de plus pour l'année prochaine...

8.1 - OSADOC Junior

Proposition de l'OSADOC Junior. Séjour ouvert pour les élèves de niveau équivalent à un début de 2nd cycle. Les quelques élèves supplémentaire travailleront avec les professeurs le matin et seront sous la responsabilité d'animateurs BAFA l'après-midi. Cette innovation favorisera la succession de l'OSADOC.

S'il n'y a pas assez de candidat ou d'animateur, cette organisation sera annulée.

Proposition que l'OSADOC Junior fasse la première partie des concerts de l'OSADOC pour les concerts de jeudi et vendredi.

Résolution : l'Assemblée générale approuve à l'unanimité, enclenchement de l'OSADOC Junior

8.2 - Changement du programme de séjour

Proposition de réorganiser le déroulement du séjour de l'OSADOC pour qu'il se condense sur une seule semaine de vacances. Elle débuterait le lundi de la première semaine des vacances de pâques, pour se finir le dimanche. Possibilité de commencer la semaine de stage le samedi ou le dimanche. La répétition général se déroulera le mercredi soir, et les concerts le jeudi et vendredi soir, et le samedi et dimanche matin et soir. Tous les trajets seront assurés en bus, sauf le dimanche suite au dernier concert où les élèves rejoindront leurs famille.

Résolution : l'Assemblée générale approuve avec 5 abstentions

9 - Questions diverses

- Proposition de donner un concert à Vauvert, le problème étant que nous sommes censé donner des concerts dans l'Hérault or nous avons déjà un concert de prévu au Grau-du-Roi (Gard). Proposition rejetée.
- Proposition d'inclure une personne supplémentaire au sein du bureau élargie pour assurer la communication sur les réseau et dans les établissement.
- Proposition de faire un concert diffusé en direct sur internet.
- Proposition de faire des tee-shirts à manches courtes. Proposition en réflexion au sein du bureau.

Théo CHQIRIBA
Président



Théia MICHEL
Vice-Présidente, Secrétaire



Valentine LOISY
Trésorière



Adresse du siège social Mairie de Grabels, sise 1, place Jean Jaurès 34790 GRABELS. www.osadoc.com OSADOC est une association, à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, enregistrée sous le n°W343017269 Contact : osadoc.asso@gmail.com Président Théo CHQIRIBA N°SIRET 808 207 161 00023 IBAN : FR7610278089630002067050177